



NOUVEAUX « MODELES ECONOMIQUES » : TOUR D'HORIZON

Adrian Jehin et
Quentin Mortier
SAW-B



Analyse 2016

« Penser le changement, c'est toujours inscrire ce qui advient aujourd'hui dans une dynamique historique dont le présent ne constitue qu'un moment. »

Robert Castel

Face aux vagues de crises systémiques qui témoignent des maladies chroniques du système capitaliste depuis la grande dépression de 1929, de nombreux chercheurs s'accordent à penser que nous vivons dans une période de transition, plus ou moins disruptive selon les points de vue. S'il est évident que nul n'est en mesure de prédire de quoi l'avenir sera fait, force est de constater que nous sommes actuellement témoins d'une effervescence sans précédent de « nouveaux » modèles économiques, qui insufflent dans notre quotidien un nombre exponentiel de concepts et de pratiques socio-économiques. Le besoin nous est venu de voir plus clair dans cette jungle terminologique, de déceler l'origine de ces « transformations en devenir », leurs valeurs, leurs mécanismes de fonctionnement, en d'autres mots, leurs propriétés intrinsèques.

Dans le cadre de cette analyse, nous nous appliquerons dans un premier temps à brièvement resituer l'origine historique de cette potentielle mutation sociétale. Avant de synthétiser les « nouveaux » modèles qui nous semblent les plus pertinents, à savoir l'économie circulaire, l'économie collaborative et enfin, les communs. Par la suite, dans une deuxième analyse, nous tenterons de dégager les problématiques communes à ces modèles, que nous illustrerons au gré d'études de cas, avec comme fil rouge la question fondamentale de l'intersection et de l'enrichissement mutuel avec l'économie sociale.

QU'EST-CE QU'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ?

Avant toute chose, il importe de clarifier ce que recouvre cette appellation de « modèle économique », car le terme peut prêter à confusion. En sciences économiques appliquées, il fait référence à « une description simplifiée de la réalité, conçue pour tester des hypothèses concernant les comportements économiques (...). Il est généralement composé d'équations mathématiques qui expriment un comportement théorique »¹. Dans le langage courant, le terme est davantage assimilé à un « business model » ou « modèle d'affaires », c'est-à-dire « la façon dont une entreprise entend s'organiser et dégager des profits »². Par ailleurs, il existe une confusion avec « système économique », qui s'identifie à « un mode d'organisation et de fonctionnement de l'activité économique, dont les caractéristiques influencent entre autres la production de biens et services, les relations sociales et le fonctionnement du marché du travail »³. Dans cette perspective, le

¹ OULIARIS S., « Qu'est-ce qu'un modèle économique ? », dans *Finances & Développement*, juin 2011.

² http://www.alternatives-economiques.fr/les-business-models-pour-convaincre_fr_art_1317_69480.html

³ Wikipedia, « Système économique » [page consultée le 5 août 2016].

DOSSIER
« NOUVEAUX MODELES »

Nouveaux « modèles économiques » : tour d'horizon

Quelle intersection entre nouveaux « modèles économiques » et économie sociale ?

FRONTIERES DE
L'ÉCONOMIE
SOCIALE

SAW-B

capitalisme, au même titre que le collectivisme, est considéré comme un système économique. Retenons qu'un système économique est un mode d'organisation de l'activité économique dans son ensemble, qui théorise différents comportements économiques sous forme de modèles économiques, tandis qu'à plus petite échelle, les modèles d'affaires synthétisent les principaux aspects organisationnels (finalités, ressources, proposition de valeur, etc.) des entreprises.

L'économie circulaire, l'économie collaborative et enfin, les communs que nous nous proposons d'analyser ici de manière critique se présentent parfois comme des nouveaux modèles économiques. Ces concepts, plus ou moins nouveaux, peuvent provenir de recherches scientifiques, peuvent être utilisés par certaines entreprises pour se présenter ou bien encore peuvent prétendre fonder un système économique qui pourrait être promu à l'échelle d'un pays, d'un continent voire de la planète. Nous n'examinerons pas ici si, d'un point de vue scientifique, ces concepts peuvent effectivement se prévaloir d'être de nouveaux modèles économiques. Nous prendrons plutôt au mot les acteurs qui utilisent ces concepts et les présentent comme des modèles. Nous chercherons par contre bien à clarifier ce qu'ils proposent, dans quelle mesure ils peuvent être inspirants, quelles critiques peuvent leur être opposées et quels liens ils peuvent éventuellement trisser avec l'économie sociale.

LES DÉBOIRES DU SYSTÈME CAPITALISTE ET LA THÉORIE DU CHANGEMENT ÉCONOMIQUE

Pour Robert Castel, sociologue français, le constat est sans appel. En l'espace de quarante ans, « *non seulement les rapports de domination, les inégalités et les injustices ont perduré, mais beaucoup de solidarités se sont défaites, la fragmentation sociale s'est accusée, le nombre de perdants s'est accru, la précarité et le chômage – qui paraissaient des survivances en voie de résorption il y a quarante ans – se sont développés et les inégalités sociales se sont creusées [...]. L'automne 2008 nous a rappelé récemment qu'une société qui n'obéit qu'à la loi du profit risque d'aller à la catastrophe* »⁴. Hold-up sur le peuple grec⁵, recours du gouvernement français à des procédures non démocratiques pour adopter la loi travail, refus du gouvernement belge de récupérer 700 millions d'euros d'impôts auprès de 35 entreprises multinationales au nom de la compétitivité⁶, menace des accords du TTIP⁷, les exemples du dysfonctionnement de notre système capitaliste néolibéral sont légion dans l'actualité. Comment en sommes-nous arrivés là ? Tentative de recontextualisation.

Si l'histoire nous apprend que les pratiques fondamentales du capitalisme, comme le crédit ou le commerce, existaient déjà dans le monde antique⁸, c'est la révolution industrielle, avec à son paroxysme le fordisme, qui a donné naissance au capitalisme moderne à l'origine des profonds bouleversements de la société fin XIX^e, début XX^e siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, les « Trente Glorieuses » ont consacré la société de consommation sous l'impulsion de l'État Providence. Ensuite, ont émergé le capitalisme néolibéral et la globalisation dans les années 70, avec la libéralisation des marchés, l'internationalisation croissante des entreprises et l'exacerbation de la concurrence mondiale, pour en arriver à

⁴ CASTEL R., « Penser le changement : le parcours des années 1960-2010 », dans CASTEL R. et MARTIN C., *Changements et pensées du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, La Découverte, 2013, p. 32.

⁵ Sur ce sujet, lire LINARDOS P. et MORTIER Q., « Comment reconstruire la Grèce ? Ou l'échec d'une transition vers le néo-libéralisme », *analyse SAW-B*, décembre 2015 [disponible sur www.saw-b.be].

⁶ GAMBINI A., « Excess Profit Ruling ou comment la Belgique a légalisé l'évasion fiscale des multinationales », CNCD, mis en ligne le 16 janvier 2016 [consultable sur www.cncd.be/Excess-profit-ruling-ou-comment-la].

⁷ Qui comprend notamment la « clause d'arbitrage investisseur-Etat », qui autorise un investisseur privé de contester devant une cour d'arbitrage un choix démocratique d'un État sous prétexte qu'elle affecte ses profits attendus.

⁸ DANNEQUIN F., « Braudel, Schumpeter et l'histoire du capitalisme », dans *L'économie politique*, n° 29, janvier 2006, p. 99.

un système qui ne jure que par la privatisation et la flexibilité à tout prix⁹. Avec pour chaque période, une crise économique majeure à la clé : le krach boursier de 1929, le choc pétrolier de 1973 et la crise financière de 2008. La crise frappe successivement une économie en pleine euphorie : d'abord les années folles, puis les Trente Glorieuses, et enfin la nouvelle économie, dont les NTIC sont le moteur. Des modèles qui se sont chaque fois efforcés de renouveler le capitalisme afin de relancer une croissance en perte de vitesse, moteur central de notre économie du profit. Une redondance dans l'histoire que de nombreux économistes qualifient de « cycles » économiques.

À l'origine de l'étude des cycles, Nicolai D. Kondratiev, un économiste russe qui, dans les années 1920, développe la théorie selon laquelle l'économie capitaliste évolue au rythme de cycles longs, d'un demi-siècle environ. Des cycles qui se traduisent par les mouvements plus ou moins réguliers d'accélération et de ralentissement de l'activité économique. Si ses études statistiques sur base de la fluctuation des indices de prix ont été fort critiquées par la suite, le concept a trouvé de nombreux partisans, à commencer par Joseph A. Schumpeter. En 1939, l'économiste autrichien observe que les trois cycles Kondratiev relevés depuis la révolution industrielle ont été causés par des innovations technologiques exceptionnelles. La vapeur (1787-1840), le rail (1843-1897) et enfin, le développement des industries automobile, chimique et électrique (1898-1939). D'après lui, chaque phase d'expansion correspond à une poussée de l'innovation et au dynamisme de l'entrepreneuriat, tandis que les phases dépressives se caractérisent par un processus de « destruction créatrice », durant lequel d'anciens produits, firmes et entreprises sont éliminés et de nouveaux procédés imaginés¹⁰.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, au même titre que les nano/micro/biotechnologies, sont considérées comme étant les nouvelles innovations porteuses de croissance. Des innovations qui ne se limitent pas à l'unique technologie, mais peuvent également émerger sous forme de nouvelles formes d'organisation du travail, de nouveaux biens de consommation, etc. Ainsi, comme le résume Dimitri Uzunidis, économiste français, « l'innovation permet la dévalorisation des capitaux déjà anciens et dont la rentabilité s'affaiblit et crée les conditions favorables à une nouvelle vague d'investissements »¹¹. Par ailleurs, il souligne l'importance de ne pas tomber dans ce qu'il qualifie de « mythe de l'innovation » qui, selon lui, néglige les corrélations et interdépendances fondamentales et systémiques entre le changement technique et institutionnel. Autrement dit, l'innovation en soi ne peut mener à un changement sociétal.

Pour revenir à la question initiale, le cycle du capitalisme néolibéral serait donc en phase de dépression. Dans ce contexte, l'interrogation majeure est de savoir si nous sommes à l'aube d'un énième renouveau du capitalisme, comme cela a été le cas tout le long du XX^e siècle, ou d'un changement de paradigme majeur, post-capitaliste ? Si l'économie sociale tend à s'inscrire dans cette dernière dynamique¹², comment se positionnent l'économie collaborative, l'économie circulaire et les communs ?

L'économie circulaire face au développement durable

Le concept d'économie circulaire voit le jour dans les années 70, avec l'émergence de la pensée systémique qui révolutionne la compréhension de la nature en la concevant comme un ensemble d'écosystèmes intelligibles. Qui plus est, il émerge à l'époque la prise de conscience des problèmes environnementaux du modèle de croissance infini. Les Trente

⁹ Pour une excellente explication des mécanismes de la globalisation, voir BACHET D. et FLOCO G., « Les grandes entreprises et la globalisation », dans *Espace Marx* [consultable sur www.espacemarx.net/IMG/doc/Chapitre_1_Bachet_Floco.doc].

¹⁰ BOSSERELLE E., « Le cycle Kondratiev : mythe ou réalité ? », dans *Futuribles*, n°267, septembre 2001.

¹¹ UZUNIDIS D., « Cycles et renouveau économique : le mythe de l'innovation », dans *Marché et organisations*, n° 23, février 2015, pp. 77-97.

¹² Pour une étude approfondie de la question, lire « Et qu'est-ce que ça change ? Récits de l'Économie sociale », étude SAW-B, 2014 [disponible sur www.saw-b.be].

Glorieuses, synonyme de croissance économique sans précédent et d'une augmentation du niveau de vie pour tous, avec l'accès à la consommation de masse et la conquête de nouveaux droits sociaux, n'ont été possibles que grâce à un faible coût de l'énergie. Le premier choc pétrolier rétablit soudainement le prix du baril à son niveau de 1920, faisant l'effet d'un séisme sur l'économie mondiale. C'est dans ce contexte qu'a lieu en 1972 le premier sommet des Nations Unies consacré à l'environnement. La même année, à la demande du Club de Rome, Dennis Meadows publie un rapport retentissant, « The limits of growth », qui estime les limites de la croissance au-delà desquelles les systèmes mondiaux de production deviendraient instables. Depuis, si l'économie circulaire a connu un intérêt fluctuant, elle tient aujourd'hui une solide place au cœur des débats environnementaux en lien avec le développement durable. Et pour cause, les travaux du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ont montré qu'à l'horizon 2050, compte tenu des rythmes de consommation futurs, de la croissance démographique (de 7 à 9 milliards d'habitants) et du taux d'urbanisation en hausse des populations, la disponibilité des matières premières et la concurrence dans l'accès à ces ressources constitueront deux problématiques centrales de notre société de demain¹³. Sans compter les innombrables études du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC), dont les conclusions sont pour le moins alarmantes quant à la viabilité de notre société de consommation linéaire (qu'on peut résumer par : extraire, produire, consommer, jeter).

Sur le plan conceptuel, l'économie circulaire s'inspire de la nature, dont les cycles de vie ne produisent aucun déchet. Par exemple, les feuilles mortes qui tombent d'un arbre forment un manteau qui protège les racines du froid et du gel, et qui a des propriétés nourricières. De fait, l'économie circulaire a pour objectif d'utiliser les ressources naturelles avec efficacité, en les faisant circuler en « boucle », afin de réduire son impact sur l'environnement, tout en assurant le développement du bien-être humain. Elle ne se réduit donc pas à la seule durabilité des matières premières. En effet, elle appelle également à une réforme de l'organisation de l'économie : coopération, co-création de valeur entre acteurs, et décloisonnement sectoriel¹⁴. Voici un tableau qui détaille les principaux objectifs et principes de cette économie :

Objectifs	Principes
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'environnement et de la diversité • Lutte contre le changement climatique et réduction des risques de catastrophes naturelles • Stabilité des prix des matières premières • Démarchandisation de la nature • Accès équitable aux ressources naturelles • Lutte contre l'obsolescence programmée 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation moindre et plus efficace des ressources naturelles • Valorisation des ressources non ou peu valorisées • Eco-conception des produits dans une logique circulaire (réparer, réutiliser, recycler, favoriser les circuits-courts) • L'usage plutôt que la propriété • Coopération entre acteurs en vue d'une co-création de valeur • Ecologie industrielle : organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins

Concrètement, les initiatives d'économie circulaire sont diverses et variées. Rien qu'en Belgique, PermaFungi, produit des champignons et de l'engrais à partir du marc de café, Les Ateliers du Monceau travaillent dans le recyclage du bois, Tale Me propose un système de location de vêtements aux femmes enceintes et aux enfants de 0 à 4 ans. Mais également, le groupe Comet travaille la valorisation des résidus de broyage des déchets métalliques, Le Petit Liège transforme des bouchons de liège en isolant, Acoustix conçoit des panneaux acoustiques à partir de vieux papiers et cartons, tandis que Recma est active

¹³ LECHEVIN B., « Introduction », dans *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n° 76, avril 2014, pp. 5-6.

¹⁴ JONKER J et STEGEMAN H., *En route vers l'économie circulaire*, Ine Nijeland Redactie, Loil, 2016.

depuis plus de 15 ans dans toutes formes de recyclage, notamment des panneaux photovoltaïques.

Plus largement, d'après la Fondation Ellen Macarthur¹⁵, l'économie circulaire englobe de nombreux concepts, à commencer par l'économie de la fonctionnalité, mais aussi la philosophie de conception du « berceau au berceau » (cradle to cradle), « le biomimétisme », « l'écologie industrielle », « le capitalisme naturel » et l'approche des systèmes « d'économie bleue ». Des concepts qui ne partagent pas forcément les mêmes finalités, avec pour certains, la perspective centrale de générer une rentabilité et une compétitivité accrue pour les entrepreneurs, notamment grâce à l'innovation technologique comme moteur de circularité. Une diversité d'ancrages conceptuels qui montre surtout que l'économie circulaire, au même titre que l'économie collaborative, est difficilement saisissable, tant ses propriétés peuvent varier d'un auteur, d'un groupe de recherche à l'autre. Nous verrons néanmoins dans notre deuxième analyse qu'elle est, en pratique, principalement sujette à deux interprétations dans notre société.

Coopeos : pour le développement local de la biomasse-énergie

Créée fin 2015, Coopeos est une coopérative active dans les solutions alternatives à la production d'énergie à partir de réserves fossiles (charbon, pétrole, gaz). Elle propose aux collectivités et aux entreprises de se chauffer à partir de « bois déchiqueté », un combustible renouvelable produit localement à partir de branches et de troncs, et de réduire leur consommation d'énergie grâce à un programme d'efficacité énergétique tout en sensibilisant les occupants aux économies d'énergie et au développement durable en général.

Chaque année, 240 000 tonnes sont collectées dans les parcs à conteneurs en Région Wallonne, dont le traitement coûte entre 40 et 70 € la tonne à la collectivité. « *Pour l'instant, ces déchets sont « par défaut » transformés en compost. On gagnerait à valoriser la fraction ligneuse (les branches) en combustible* », nous explique son administrateur délégué, Frédéric Bourgois. « *L'idée, c'est que des petites entités collectent les déchets verts locaux, pour les transformer localement en combustible et de là, alimenter les structures consommatrices de chaleur* ».

Dans une logique d'économie circulaire et de fonctionnalité, Coopeos propose une solution énergétique intégrée sur plusieurs années, qui comprend l'étude initiale de la consommation énergétique du client, l'installation et l'entretien d'une chaudière bois, l'approvisionnement en combustibles, et l'amélioration progressive de l'efficacité énergétique du bâtiment. Grâce au prix plus faible du combustible et aux économies d'énergie, Coopeos peut offrir une facture énergétique inférieure à une facture « fossile ». Cela implique cependant un contrat sur le long terme pour amortir les installations, dont le coût moyen est six fois supérieur à une installation classique de gaz ou de fuel. L'utilisateur devient propriétaire des équipements au terme du contrat.

Désireuse de travailler avec les intercommunales, les PME et les entreprises d'économie sociale qui ont des déchets verts, Coopeos espère créer des synergies entre ces acteurs. « *On voudrait créer des centres là où il y a des besoins, et de faire le lien entre les différentes structures, en mutualisant le matériel, etc. Notre objectif est de créer un réseau, un structure entre ces entités, un système de vases communicants* ».

Son premier projet, au sein de l'ETA Le Moulin de la Hunelle, est une réussite. Depuis janvier 2016, celle-ci se chauffe exclusivement de ses propres déchets verts, dont elle ne consomme environ qu'un tiers.

Plus d'infos : www.coopeos.be

¹⁵ Qui, par ailleurs, a pour principaux partenaires Google, H&M, Nike ou encore Renault...

Le « bric-à-brac » de l'économie collaborative

Lors de précédentes analyses, nous nous sommes déjà longuement penchés sur la substance de l'économie collaborative, dont les contours nous ont paru difficiles à cerner, tant ils regroupent des initiatives hétérogènes. Toutefois, nous nous sommes accordés à lui attribuer deux principes clés, à savoir la mutualisation des ressources et le fait de préférer l'usage à la possession, avec à la clé, quatre secteurs constitutifs¹⁶, dont voici un tableau récapitulatif :

SECTEURS	PRINCIPES	CATEGORIES	EXEMPLES
Consommation collaborative	Mutualisation des ressources Usage plutôt que propriété	Systèmes de redistribution	Ebay, Freecycle, Troctribe, Zememain, Recupe
		Systèmes de transformation de produits en services	Tournevie, Cambio, BMW DriveNow
		Styles de vie collaboratifs	Couchsurfing, Co-oking, Airbnb, Uber, Taxistop, Blablacar, Wheeliz, Betacowork, Google Drive
Production collaborative	Production en réseau « peer to peer »	Co-création de logiciels « libres »	Linux, Open Office
	Libre accès « Do it yourself »	Co-création d'objets	L'Atelier Paysan, Openfab, FabLab.iMAL
Financement participatif	Désintermédiation bancaire Modes de financement « distribués »	<i>Crowdfunding</i> de don	Kisskissbankbank, Ulule
		<i>Crowdfunding</i> d'investissements	Mymicroinvest, Sowefund
		<i>Crowdfunding</i> de prêts	Lendix, Unilend, Lendosphere, Hello Merci
		Monnaies locales	L'Epi lorrain ou le Valeureux en Wallonie, Eco-Iris en Région Bruxelloise, Bitcoin
Connaissance participative	Production « de pair-à-pair » de savoirs « libres »	<i>Crowdsourcing</i>	Wikipedia, Bruxelles mode d'emploi, Mooc

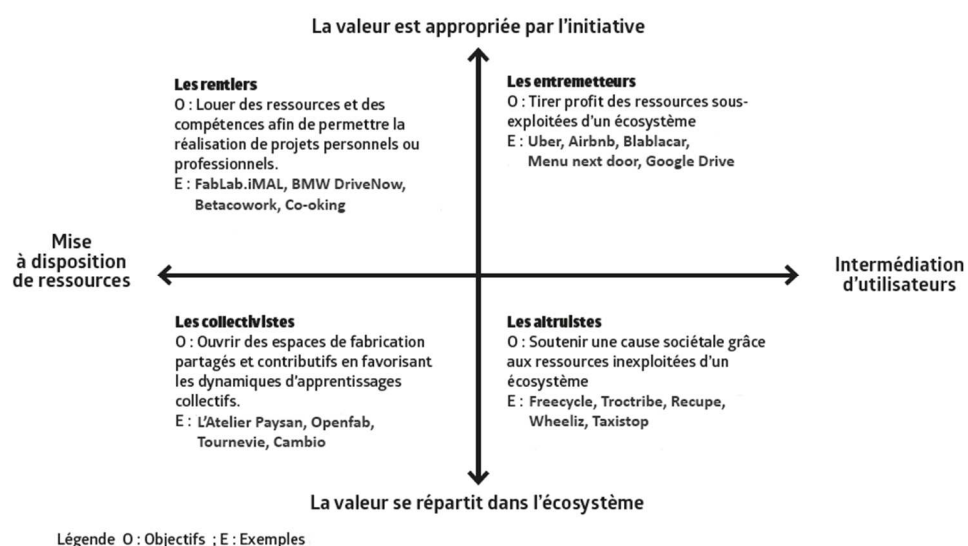
Aussi, son récent succès s'explique par le besoin d'exploitation d'inutilisés dans un contexte d'abondance matérielle et de surconsommation, le besoin accru de lien social, les progrès technologiques d'Internet comme outil de partage et de création de « communautés », et la recherche d'une réponse à la crise financière.

Au niveau des concepts mobilisés, comme le souligne le collectif de chercheurs du projet PICO¹⁷, l'économie collaborative trouve son inspiration dans de nombreux courants, d'où la difficulté de lui attribuer une définition précise. Trois concepts majeurs l'ont influencé : l'économie de l'« open source » et du « peer to peer », l'économie du don, et l'économie circulaire. Le premier concept promeut un changement de posture du consommateur passif vers un consomm'acteur, accompagné d'une logique d'accès distribué, libre et universel

¹⁶ Voir VANLOQUEREN G., « Cinquante nuances de partage : le potentiel transformateur de l'économie collaborative », *analyse SAW-B*, 2014 [disponible sur www.saw-b.be].

¹⁷ Pour « Plonniers du Collaboratif », projet porté par l'IDDRI, *Institute for Sustainable Development and International Relations*.

aux connaissances, aux compétences et aux ressources matérielles. Le système d'exploitation Linux en est un parfait exemple. L'économie du don, pour sa part, entend « rompre avec l'hégémonie de l'échange marchand en y réintégrant la dimension de l'échange symbolique basé sur le donner, recevoir et rendre (où prime la valeur de liens) »¹⁸ tandis que l'économie circulaire et de fonctionnalité encourage le passage d'une logique de propriété à une logique d'usage. Au-delà de ces racines conceptuelles, les auteurs ont étudié une trentaine d'initiatives collaboratives dans le secteur des biens matériels, parmi lesquelles ils ont identifié quatre idéaux types d'acteurs d'économie collaborative, qui sont repris dans ce schéma récapitulatif¹⁹ :



L'intérêt de cette typologie est qu'elle permet d'une part, de distinguer les initiatives qui s'approprient la valeur créée de celles dont la valeur se répartit dans l'écosystème, et d'autre part, les actions qui mettent à disposition des ressources de celles qui se contentent de jouer l'intermédiaire entre ses utilisateurs. Ainsi, là où les « entremetteurs » de type Uber et Airbnb identifient une ressource sous-exploitée à forte valeur de partage et s'approprient une partie de la valeur créée à travers un dispositif d'intermédiation, les « collectivistes », de type Fablab ou Repaircafé, cherchent à démocratiser la connaissance et à promouvoir le « do it yourself », en partageant gratuitement des ressources et des compétences. De fait, l'exercice enrichit notre perception de la diversité des pratiques de l'économie collaborative et de leurs logiques. Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'en demeure pas moins complexe à saisir, tant elle se confond avec une multitude d'autres concepts, que nous avons énoncés (peer to peer, open source, économie du don, économie circulaire). En ce sens, il nous semble qu'elle apparaît davantage comme un regroupement d'éléments conceptuels existants que comme « nouveau » modèle en soi. D'autant plus que depuis la nuit des temps, l'être humain a toujours coopéré avec ses semblables. L'économie collaborative ne fait jamais que remettre au goût du jour des pratiques ancestrales que nous avons en partie délaissées dans notre consumérisme moderne.

SMart : pour la protection des travailleurs autonomes

A l'origine, en 1998, SMart a été créée en Belgique dans le but d'offrir aux artistes et aux techniciens du secteur créatif la possibilité de nouer des contrats en toute légalité avec

¹⁸ MASSE D., BOREL S. et DEMAILLY D., « Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques », Iddri / Working Paper, 2015.

¹⁹ Adapté de : ACQUIER A., CARBONE V., MASSE D., « Les mondes de l'économie collaborative : une approche par les modèles économiques », PICO Working paper, Paris, France, 2016.

leurs clients, et de garantir leurs droits sociaux, notamment par rapport aux allocations de chômage. « *Un milieu professionnel qui anticipait en quelque sorte l'évolution du monde du travail en général, avec une grande discontinuité et disparité de revenu, une multitude de donneurs d'ordre, etc.* », nous explique Carmelo Virone, chargé de projets en éducation permanente.

Au vu de la croissance du nombre de ses clients, la structure a rapidement mis en place une plateforme informatique de mutualisation d'outils d'ordre administratif. « *Quelques années plus tôt, SMart n'aurait sans doute pas pu voir le jour, parce qu'il aurait été impossible de traiter autant de contrats à la main* ». Par la suite, la fondation s'est ouverte à un spectre plus large de métiers (journalistes, formateurs, traducteurs, etc.), confrontés aux mêmes besoins, ceux des freelances en général. En échange de ses services, SMart prélève 6,5 % sur les contrats HTVA, de quoi assurer son fonctionnement, de façon similaire à une mutuelle. De fait, son fonds de garantie salariale assure de payer ses membres endéans les 7 jours ouvrables et couvre les risques d'impayés, gage d'une certaine régularité et sécurité dans leurs revenus. C'est grâce à cet outil que les 450 livreurs de Take it Easy ont récemment pu toucher leur dernier salaire suite à la faillite de la startup belge.

En 2017, la fondation achèvera de se transformer en coopérative, dans le but d'associer ses membres à son gouvernement, de leur conférer le statut de propriétaire collectif de leur outil de travail, et d'assurer son développement tout en conservant son indépendance et son inscription dans l'économie sociale. Un processus de transformation profond qui s'est nourri de plusieurs ateliers de réflexion dans le cadre de son programme « *SMart in progress* ». La visée est d'élargir la protection des travailleurs autonomes, mais aussi de stimuler l'emploi, en s'inspirant des coopératives d'activités et d'emploi²⁰.

Plus d'infos : www.smartbe.be

Les communs : ni privés, ni publics !

Historiquement, si la notion de communs naît avec le mouvement des enclosures²¹ en Angleterre au XIII^e siècle, sa réapparition dans notre société a trouvé son impulsion à travers trois moments clés. Tout d'abord, les travaux de la politologue américaine Elinor Ostrom, qui lui ont valu le Prix Nobel d'économie en 2009, ont permis de sensibiliser un large public à « *la façon dont des communautés dans le monde entier s'organisent pour gérer en commun des ressources naturelles selon des règles permettant à la fois de protéger durablement ces ressources et de renforcer les liens sociaux* »²². Un travail de terrain conséquent qui a démenti les théories classiques du comportement du consommateur. Une des plus connues d'entre-elles, la « tragédie des communs », publiée en 1968 par Garrett Hardin, estime que sans droit de propriété ni d'intervention étatique, l'homo oeconomicus est incapable de gérer l'exploitation commune d'une ressource. Faux, estime Elinor Ostrom : les communs ne sont pas des biens en accès libre, leur exploitation a toujours été extrêmement codifiée, avec la triple obligation de donner, de recevoir et de rendre, dans une logique de don et de contredon. Un modèle de gouvernement rigoureux qui permettrait par ailleurs de résoudre le problème du « passager clandestin », individu qui consomme une ressource communautaire sans participer à l'effort collectif.

En parallèle, le deuxième mouvement d'enclosures, qui a vu émerger de nouveaux droits de propriété intellectuelle aux États-Unis dans les années 80, a également joué un rôle

²⁰ A ce sujet, lire GARBARCYK B., « Et si chacun arrêta de créer sa (petite) entreprise ? », analyse SAW-B, 2015 [disponible sur www.saw-b.be].

²¹ Mouvement de clôture des terrains qui a fait émerger la propriété privée agraire, dans le but d'accroître la productivité agraire, excluant leurs anciens usagers qui les utilisaient de droit, selon des règles codifiées soit par des textes, soit par des coutumes locales.

²² Wikipedia, article « bien commun ».

majeur dans la réémergence des communs. C'est la naissance du brevetage du vivant, en parallèle avec la découverte des biotechnologies. Ainsi, « l'octroi d'un brevet reposait jusqu'ici sur un monopole temporaire d'exploitation d'une invention, délivré par l'État à un inventeur qui s'engage à divulguer une découverte profitable à la collectivité. Désormais, il est là davantage comme « droit d'exploration » que comme droit « d'exploitation » »²³. La question de l'appropriation du vivant, considéré comme un commun, suscite alors un vif débat public.

Enfin, la théorie des communs intervient dans le débat actuel autour de la rareté et de l'abondance. En effet, dans une perspective de croissance et à travers le mécanisme de l'offre et de la demande, la théorie économique classique rend rare ce qui est abondant par le processus de privatisation. Or, d'après Ostrom, il n'y a de rareté qu'en rapport à nos besoins. Avec les communs, le but n'est donc plus d'accumuler de la richesse mais de gérer l'abondance. Ce qui renvoie à la problématique très actuelle de l'autolimitation²⁴.

Parmi les nombreux exemples d'application empirique, citons le système de gestion collective de l'eau dans les montagnes d'Oman, au Moyen-Orient, où chaque membre de la communauté possède un certain nombre de parts d'eau, réparties de manière irrégulière le long d'un cycle de plusieurs jours. Un mode de partage coopératif qui existe depuis plus de 3 000 ans²⁵. Dans un autre registre, en Inde, l'«Open Source Drug Discovery» est une communauté de recherche coopérative qui se concentre sur les maladies délaissées par les grands groupes pharmaceutiques, avec l'apport de plus de 7 900 participants de 130 pays différents. A Madrid, la Campo de Cebada est une place gérée de manière ouverte et égale entre riverains, architectes, associations de voisinage et pouvoir publics, où sont librement organisés des cinémas en plein air, des banquets entre voisins et autres festivités.

Dans le même esprit, à Bruxelles, Commons Josaphat représente une initiative citoyenne qui travaille depuis trois ans sur l'aménagement de la friche Josaphat, une réserve foncière de la Région de Bruxelles-Capitale de 24 hectares, à proximité de l'ancienne gare de Schaerbeek. S'inspirant notamment des principes de la cité-jardin²⁶ et du Community Land Trust²⁷, l'initiative propose aux pouvoirs publics d'instituer un organisme en charge de développer la friche en bien commun, dont le conseil d'administration serait composé de trois pôles décisionnels : les représentants des riverains de la friche, les représentants des « utilisateurs » du site (acteurs économiques, etc.) ainsi que les pouvoirs publics. L'idée étant que dans un deuxième temps, la propriété de la friche soit transférée à une fondation, selon le même principe que le Community Land Trust, ce qui permettrait à des ménages à faibles revenus de devenir propriétaires d'un logement sans devoir acquérir de terrain. L'objectif est de créer une dynamique de quartier coopérative, libérée de toute spéculation foncière.

La théorie des communs s'applique donc à de nombreux objets, que ce soit l'agriculture, la monnaie, le patrimoine génétique ou encore l'industrie, comme l'a suggéré le professeur d'économie toulousain Gabriel Colletis²⁸. Qui plus est, dans son application, il apparaît que le concept coïncide avec les principes de partage, de production collective, de mutualisation des ressources de l'économie collaborative, et le respect de l'environnement de l'économie circulaire. Il existe en ce sens clairement des dénominateurs communs entre les trois

²³ Benjamin Coriat in AZAM G., « Les droits de propriété sur le vivant », dans *Développement durable & territoires*, dossier 10 - Bien communs et propriété.

²⁴ À ce sujet, lire GARBARCYK B., « L'autolimitation : loin du renoncement, une ambition pour l'économie sociale ! », *analyse SAW-B*, 2016 [disponible sur www.saw-b.be].

²⁵ CHARBONNIER J., « La maîtrise du temps d'irrigation au sein des oasis alimentées par des aflâj. Etude de cas à Adam (Sultanat d'Oman) », dans *Revue d'ethnoécologie*, avril 2013.

²⁶ Développé à la fin du XIX^e siècle par Ebenezer Howard, le concept de cité-jardin entend créer un espace collectif où convergent les intérêts politiques, économiques et sociaux en vue d'améliorer le bien-être des habitants.

²⁷ Le CLT est un modèle de responsabilité sociale partagée provenant des Etats-Unis, visant à acquérir des terres et à les gérer comme un bien commun. Voir : <https://communitylandtrust.wordpress.com>.

²⁸ COLLETIS G., « L'industrie, notre bien commun », in *Alternatives Economiques*, n° 322, mars 2013.

modèles, tant dans les valeurs défendues que dans les pratiques. Là où la théorie des communs se distingue principalement des autres, c'est au niveau de son mode de gestion communautaire, à savoir la gestion de biens matériels et immatériels par sa communauté d'usagers. Selon cette théorie, il n'existe pas en effet un intérêt général premier qu'une puissance supérieure (l'État, la « saine concurrence » du Marché ou encore un mouvement citoyen ou la société civile) aurait en charge de réaliser mais, au contraire, cet intérêt commun « émerge (...) par les pratiques de décision et de gestion collectives »²⁹. Autrement dit, les communs ne sont jamais « déjà là » mais sont toujours à construire par les « communautés » de leurs usagers.

Terre-en-vue : pour l'accès à la terre

Créé en 2011 à l'initiative du réseau de soutien à l'agriculture paysanne (RESAP), Terre-en-vue rassemble des citoyens, des organisations et des acteurs publics qui souhaitent faciliter l'accès à la terre en Belgique, dans un contexte d'explosion du prix du foncier depuis le début des années 2000. Composé à la fois d'une ASBL, d'une coopérative et plus récemment, d'une fondation, le mouvement s'est largement inspiré du modèle français, Terre de Liens. Mais aussi des travaux d'Elinor Ostrom.

Concrètement, la coopérative mobilise les citoyens pour acquérir des terrains et les soustraire à la spéculation, en les inscrivant dans le domaine des communs. Propriété de la coopérative, les terrains sont alors mis à disposition d'agriculteurs, sélectionnés par une commission, qui est composée des agriculteurs du mouvement. Les terres sont soumises à un contrat de location, dit le « contrat de confiance », qui encadre l'utilisation respectueuse des terres. Comme nous l'explique David Dupuis, membre du CA, « *l'idée, c'est de recréer le lien au sein du monde agricole. Du lien entre le producteur et le consommateur. Aujourd'hui, on observe qu'il y a une distanciation très importante, et c'est ce qui a permis les dérives du modèle agricole productiviste et industriel qui fait que globalement, on mange n'importe quoi. L'objectif est vraiment de faciliter l'accès à la terre pour des projets qui sont nourriciers, et à destination des populations locales, dans le but de favoriser les modèles agricoles de proximité* ».

En plus de contribuer au financement d'un projet, les coopérateurs sont encouragés à en devenir les ambassadeurs. « *On part d'un porteur de projet, agricole, professionnel, et c'est à partir de celui-là qu'on va créer un réseau de personnes qui vont se mobiliser autour de lui* ». Une fois le projet réalisé, les coopérateurs participent à l'état des lieux des terres acquises, et sont ensuite sollicités au minimum tous les trois ans pour faire le suivi de l'évolution du terrain.

Plus d'infos : www.terre-en-vue.be

²⁹ DUCHÊNE L., GUILLIBERT P., HENNETON T., KRİKORIAN G. & WAHNICH S., « L'anti-recette des biens communs », dans *Vacarme*, n° 63, printemps 2013, p. 1.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Cette première analyse nous a permis de recontextualiser la crise du capitalisme et de synthétiser les fondements des communs, de l'économie circulaire et de l'économie collaborative. Chacun de ces nouveaux modèles économiques a aussi été illustré en choisissant un acteur de l'économie sociale : Coopeos, SMart et Terre-en-vue. Reste à présent à aborder la question centrale de leur potentiel de rupture avec le système capitaliste. En effet, si dans leur relative pauvreté conceptuelle, ces modèles se veulent résolument « disruptifs » ou perturbants, qu'en est-il de leur application sur le terrain ? Récemment, une analyse a été consacrée au phénomène d'« uberisation », qui atteste des dérives de l'économie collaborative³⁰. Celles-ci sont-elles inévitables ? Et l'économie circulaire et la théorie des communs sont-elles aussi sujettes à une instrumentalisation par la logique capitaliste, ne sont-elles finalement que des « créations destructrices » ?

Par ailleurs, au-delà de cette interrogation centrale, l'émergence de ces « nouveaux » modèles soulève d'autres questions, que ce soit par rapport au rôle de l'État, aux questions de gestion démocratique, à la propriété, à la concurrence, ou tout simplement au sens du travail. C'est précisément l'approfondissement des problématiques communes à ces trois modèles qui nous guidera tout au long de la deuxième analyse, au même titre que l'intersection et l'enrichissement mutuel avec l'économie sociale. En gardant à l'esprit que le changement n'est pas « en soi »³¹, il se construit en permanence dans un environnement d'interdépendances (sociales, politiques, économiques, etc.). Et donc que des modèles économiques, même nouveaux, n'ont jamais changé la société à eux seuls.

Pour citer cette analyse : Adrian JEHIN et Quentin MORTIER, «Nouveaux "modèles économiques" : tour d'horizon», *Analyse SAW-B [en ligne : www.saw-b.be]*, 2016.

Mots-clés : changement, nouveaux modèles économiques, capitalisme, économie circulaire, développement durable, Coopeos, SMart, Terre-en-vue, économie collaborative, communs

³⁰ Voir WATHELET V., « Et si l' « économie collaborative » n'existait pas ? », *analyse SAW-B*, 2015 [disponible sur www.saw-b.be].

³¹ Il convient de ne pas le réifier, c'est-à-dire de le concevoir comme une « chose » fixe, statique.

LES ANALYSES DE SAW-B



Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.

Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses. Contactez-nous : info@saw-b.be



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Nous cherchons à faire mouvement pour l'alternative économique et sociale.

Nos actions : défendre et représenter l'économie sociale ; soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ; susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires.

SAW-B est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be.

